

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**

**DOCUMENT 8 bis**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**1. La présente demande émane du réseau :**

- (1) Communauté française
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre confessionnel
- (1) Libre non confessionnel

*Mantille du responsable par le réseau: JEAN STEENSELI, Président du Comité de Coopération. Date et signature: le 13 juillet 2008*

**2. Intitulé de l'unité de formation : (2)**

**CREATION ARTISTIQUE EN EXPRESSIONS MANUELLES - NIVEAU 4**

*Martine DUWEZ*  
Directrice

CODE DE 6100 44 U11 E1 L.U.F. (3)	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) <b>601</b>
--------------------------------------	---------------------------------------------

**3. Finalités de l'unité de formation :** Reprises en annexe n° **1** de ...1... page(s)

**4. Capacités préalables requises :** Reprises en annexe n° **2** de ...1... page(s)

**5. Classement de l'unité de formation :**

- (1) Enseignement secondaire de :  (1) transition du degré :  (1) inférieur
- (1) qualification
- (1) supérieur

- (1) Enseignement supérieur de type court
- (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement		Classement du Conseil supérieur	
Technique	<input type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>
Economique	<input type="checkbox"/>	Economique	<input type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

**6. Caractère occupationnel :**  (1) oui  (1) non

**7. Constitution des groupes ou regroupement :** Repris en annexe n° **3** de ....1... page(s) (2)

**8. Programme du (des) cours :** Repris en annexe n° **4** de ....1... page(s) (2)

**9. Capacités terminales :** Reprises en annexe n° **5** de ....1... page(s) (2)

**10. Chargé(s) de cours :** Repris en annexe n° **6** de ....1... page(s) (2)

- (1) Cocher la mention utile
- (2) À compléter
- (3) Réservé à l'Administration

Code de l'unité de formation : (3) <b>6100 44 U11 E1</b>	Code du domaine de formation : (4) <b>601</b>
-------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------

**11. Horaire minimum de l'unité de formation :**

Horaire minimum :

1. <u>Dénomination du (des) cours</u>	(2)	<u>Classement du (des) cours</u>		<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
		(2)	(4)	(2) (5)	(2)
<b>Expression manuelle</b>		CS		H	24
<b>Atelier</b>		CS		H	72
<b>2. <u>Part d'autonomie</u></b>		AUTO		P	24
				Total des périodes	120

**12. Réserve au Service d'inspection :**a) Observation(s) de l' (des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : ..... 3.09.08 .....

Signature :



J. LEONARD  
Inspecteur chargé de la  
coordination du service  
d'inspection.

(2) À compléter

(3) Réserve à l'Administration

(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(5) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, J, K, L, Q, R, S, T, -(l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

**CREATION ARTISTIQUE EN EXPRESSIONS MANUELLES - NIVEAU 4**

**FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

**1.1. FINALITES GENERALES**

Conformément à l'article 7, § 1er et 2ème du décret, l'unité de formation devra :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

**1.2. FINALITES PARTICULIERES**

Savoir mener à bien un processus créatif.

L'unité de formation permettra à l'étudiant d'utiliser diverses techniques d'expression manuelle afin de créer une œuvre originale qui sera en accord avec sa personnalité.

**CREATION ARTISTIQUE EN EXPRESSIONS MANUELLES - NIVEAU 4**

**CAPACITES PREALABLES REQUISES**

2.1. **Capacités**

L'étudiant sera capable dans le domaine des techniques d'expression manuelle, en respectant un sujet déterminé, les consignes données et les règles de sécurité, de réaliser une œuvre personnelle par interprétation des données présentes sur un document de référence.

2.2. **Titre pouvant en tenir lieu**

Attestation de réussite de l'UF " Recherche artistique en expressions manuelles – niveau 3"

**CREATION ARTISTIQUE EN EXPRESSIONS MANUELLES - NIVEAU 4**

**RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU**  
**LE REGROUPEMENT**

Pas de recommandations particulières.

<b>CREATION ARTISTIQUE EN EXPRESSIONS MANUELLES - NIVEAU 4</b>
----------------------------------------------------------------

**PROGRAMME**

Afin de savoir mener à bien un processus créatif personnel, l'étudiant sera capable :

**En technologie**

- de concevoir, de façon autonome, un projet réalisable (ex. : exigences spécifiques 2D ou 3D), créatif et cohérent ;
- de réunir et d'organiser les éléments nécessaires à la mise en œuvre de son projet créatif (documents, matériel, matériaux et espace de travail) ;
- de maîtriser une composition en fonction des objectifs définis et du nombre de paramètres nécessaires (ex. : valeurs, couleurs, lumière, volumes, perspectives, fonctionnalités, etc.) ;
- de transformer les « intentions » réalisatrices en création personnelle ;
- d'anticiper des risques éventuels, propres à la création et d'y adapter les normes de sécurité relatives aux différentes techniques, outils, machines et produits utilisés (toxicité, ...) ;
- d'évaluer le processus créatif et d'en déduire des possibilités d'orientation en accord avec le(s) objectif(s) fixé(s) ;
- d'exprimer les choix et les objectifs personnels à travers l'œuvre ;
- de mettre un point final à la création et, par analyse du résultat obtenu, d'en déduire des conclusions constructives ;
- d'oser chercher, d'oser trouver, d'oser innover.

**En pratique**

- d'utiliser à bon escient et de façon autonome, les outils, les matières, les documents et les renseignements de référence pour créer une œuvre originale qui sera en accord avec sa personnalité ;
- de maîtriser le geste et l'emploi de l'outil ;
- de maîtriser la compatibilité des matériaux ainsi que la chimie des mélanges et des dilutions ;

- d'organiser sa création en fonction de ses propres critères ;
- d'adapter ses choix au niveau de la composition, des valeurs, couleurs, lumière, volumes, perspective, fonctionnalités, etc.
- de tendre à évoluer et à s'éveiller à son art par la découverte progressive d'une unité de style propre ;
- de respecter les règles de sécurité ainsi que celles de l'entretien du matériel et du respect de l'environnement.

#### Remarque d'ordre général

Il est évident que toutes les techniques d'expression manuelle ne peuvent être reprises dans le présent document. De même, il ne peut être envisagé qu'une trop grande quantité d'entre elles soient abordées au cours d'une seule UF.

#### Liste des techniques (établie à titre indicatif et non exhaustif).

- Peinture sur tissu et sur soie / peinture sur bois, sur verre, etc.
- Travaux d'aiguille (hors confection) / vitrail / sculpture / modelage / coulage (plâtre, résine, cire, ...) / papier mâché / collages / bijoux / gravure / sérigraphie / emballage / travail du bois, du cuir, de métaux divers / vannerie, tissage et macramé, etc.

**CREATION ARTISTIQUE EN EXPRESSIONS MANUELLES - NIVEAU 4**

**CAPACITES TERMINALES**

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, en respectant un sujet déterminé et les règles de sécurité, de créer une œuvre originale qui sera en accord avec sa personnalité.**

**Pour déterminer le degré de maîtrise il sera tenu compte:**

- du soin apporté au travail ;
- de la pertinence et de la justification des choix opérés ;
- de la capacité à expliciter et à commenter son œuvre;
- de l'excellence et de la régularité apportées à la réalisation du travail ;
- du degré d'originalité et de personnalité dans la création.



**CREATION ARTISTIQUE EN EXPRESSIONS MANUELLES - NIVEAU 4**

**PROFIL DU (DES) CHARGE (S) DE COURS**

Un enseignant ou un expert pouvant justifier d'une expérience spécifique d'au moins 3 ans dans les matières enseignées.